

Désamiantage : Valame prêt à passer en phase industrielle

La technologie de l'entreprise permet d'éliminer l'amiante grâce à un traitement chimique. Valame vise le lancement de trois usines de 15.000 tonnes à partir de la fin 2024.



Deux pistes principales sont envisagées à ce stade : l'usage comme matériau de technique routière ou comme ingrédient pour des liants cimentiers. (DR)

Par **Olivier Ducuing**

Publié le 15 déc. 2022 à 12:00 Mis à jour le 15 déc. 2022 à 12:32

De l'amiante transformé en un résidu de silice amorphe dépourvu de la moindre trace de ce minéral fibreux : c'est le résultat de la technologie déployée par la start-up Valame, située à Hallennes-lez-Haubourdin, en périphérie de Lille. Il s'agit d'un traitement par voie chimique, à base d'acide chlorhydrique, fondé sur deux brevets du laboratoire de génie chimique de Toulouse. Le procédé a été depuis enrichi de deux brevets supplémentaires, dont l'un perfectionne le procédé chimique.

Si la technique était validée en laboratoire, il fallait la prouver en pratique. C'est désormais chose faite, au terme d'une campagne d'essais sur un pilote industriel, organisée entre mars et juillet dernier sur un site Seveso de la région Hauts-de-France. « On l'a fait sur des séquences d'un jour, d'une semaine et d'un mois. Nous avons utilisé trois laboratoires accrédités Cofrac avec différents échantillons : ils ont tous confirmé l'absence totale d'amiante », se félicite Pierre-Emmanuel Lepers, cofondateur de l'entreprise au côté du [bureau d'ingénierie sur l'économie circulaire Neo-Eco](#).

Ecoproduits

Outre la disparition complète de l'amiante, le procédé de Valame nécessite peu d'énergie et permet une valorisation finale en écoproduits, avec deux pistes principales à ce stade : l'usage comme matériau de technique routière ou comme ingrédient pour des liants cimentiers. Des études sont engagées à ce sujet entre Neo-Eco et l'Ecole des mines.

Pierre-Emmanuel Lepers projette désormais le lancement en 2024 de trois usines de grande taille, deux en France, une à l'international, capables de gérer 15.000 tonnes de déchets chacune. Des projets unitaires d'un montant chiffré entre 15 et 19 millions d'euros. Valame

étant une structure légère de 6 personnes, c'est par la voie de licence que ces développements vont s'opérer.

Négociations

Ils devraient a priori être mis en œuvre sur des sites industriels existants, afin de profiter de sites déjà classés et équipés, par exemple, en production d'acide chlorhydrique ou disposant de chaleur fatale, afin de faciliter leur réalisation. Des négociations sont très avancées côté français, mais l'entreprise reste discrète. D'autres unités plus modestes peuvent aussi être envisagées pour des territoires spécifiques à l'exemple de La Réunion ou de la Polynésie, où les coûts d'acheminement vers la métropole sont rédhibitoires.

Valame compte en parallèle mener une deuxième levée de fonds d'un demi-million d'euros. Après avoir accueilli l'IRD et Nord France Amorçage, et obtenu des crédits comme lauréat du concours i-Nov de l'Agence de la transition écologique en 2020, un nouveau tour de table est en cours, qui permettrait de porter le total des fonds levés à 1,6 million d'euros.

Olivier Ducuing (Correspondant à Lille)